

la demande qui lui en a été faite, l'Hon. M. Joly considèrera à la prochaine exposition provinciale qui aura lieu à Québec. L'Hon. M. Joly, quoique entièrement retiré de la vie politique, n'a pu refuser son précieux concours à une exposition dont les cultivateurs doivent retirer de si précieux avantages et qu'il saura rendre aussi intéressante que possible au point de vue agricole. Nous connaissons assez le dévouement de l'Hon. M. Joly à tout ce qui a trait à l'agriculture, pour croire que les produits agricoles et les instruments aratoires occuperont une première place à cette exposition.

Assemblée Législative de Québec—La Chambre de Québec compte actuellement dix-huit avocats, deux bourgeois, seize commerçants, onze cultivateurs, un instituteur, deux journalistes, un marchand, cinq médecins et neuf notaires, soit soixante et cinq députés.

La colonisation.—Le Révd. Père Nolin, prédicateur de la colonisation, a fait frapper une magnifique médaille qu'il se propose de distribuer aux zélés de la colonisation.

Voici l'explication qu'en donne le zélé prédicateur :

Médaille de colonisation offerte en récompense aux zélés.

LÉGENDE ET IDÉE.

Le côté religieux porte, comme fond, la feuille d'érable, symbole du Canada,—avec une gravure du Sacré-Cœur de Jésus au centre de la feuille d'érable : c'est le symbole de Jésus au milieu du Canada, le protégeant, lui dispensant les trésors de grâces et d'amour.

La légende porte : " Souvenir au zélé, " et J. H. S., Jésus sauveur des hommes.

Le côté patriotique a aussi la feuille d'érable pour fond.—Au dessus du centre est la croix surmontant un soleil : c'est la croix plantée par Jacques-Cartier sur les bords du Saint-Laurent ; les rayons de lumière et de chaleur qui s'en échappent indiquent les fonctions de la croix d'illuminer notre pays, de lui montrer le chemin du ciel, et de lui communiquer le feu de l'amour et de l'énergie dans le bien.

Plus bas est un paysage : d'un côté la mer portant le voilier de Jacques-Cartier en route pour le Canada sur le rivage, un champ de labour, et la charrue ; c'est la charrue, symbole de l'agriculture et de la colonisation qui a fait le Canada ce qu'il est ; à droite, un champ de blé et une maison de cultivateur ; elle indique l'aisance et le bien-être résultant de la " colonisation. "

Au bas un petit castor dans les feuilles d'érable ; c'est l'ancien emblème de notre nationalité, tel qu'adopté par nos ancêtres.

Questions agricoles à l'Assemblée Législative de Québec.

M. Bernatchez, du comité d'agriculture, émigration et colonisation, a présenté mardi, le 10 mai courant, à la chambre, le quatrième rapport de ce comité, qui se lit comme suit :

" Votre comité, après avoir étudié le mémoire du premier congrès des Cercles Agricoles, et après avoir entendu ses délégués, a l'honneur de soumettre à la

considération de Votre Honorable Chambre, les remarques suivantes :

Sociétés d'agriculture.

Les sociétés d'agriculture méritent d'être maintenues, mais votre comité recommande qu'un contrôle et un système d'inspection plus efficaces soient exercés sur ces sociétés, par l'intermédiaire du Conseil d'agriculture.

Cercles agricoles.

Les Cercles Agricoles sont appelés à rendre de grands services à la cause de l'agriculture, et méritent qu'on leur accorde de l'aide pécuniaire. Pour cela une partie des sommes d'argent qui sont votées chaque année, en faveur des sociétés d'agriculture et qui ne sont pas réclamées, pourraient être affectées à l'encouragement des cercles agricoles pourvu que chaque cercle subventionné n'ait pas moins de vingt-cinq membres actifs.

Le Conseil d'agriculture exercerait le même contrôle sur les cercles agricoles que sur les sociétés d'agriculture.

L'octroi accordé aux cercles agricoles devrait être égal à la somme souscrite par les membres, sans toutefois dépasser \$50.00 pour chaque cercle.

Les cercles, pour obtenir cet octroi, devraient remplir les conditions imposées par le gouvernement, c'est à savoir :

- 1o. D'élire des officiers tous les ans ;
- 2o. De faire des procès-verbaux de leurs opérations et de les conserver ;
- 3o. D'avoir au moins six réunions par année, suffisamment annoncées, et de ne s'occuper, dans ces réunions, que de questions agricoles ;
- 4o. D'envoyer tous les ans, au Conseil d'Agriculture, un rapport de leurs opérations et de l'emploi de leurs finances ;
- 5o. De ne se servir des fonds du cercle que dans l'intérêt de la classe agricole.

Des conférenciers compétents devraient être mis à la disposition des cercles agricoles et des sociétés d'agriculture ; chaque cercle ayant le droit d'avoir une conférence au moins une fois par année.

Fermes expérimentales.

La création d'une ou plusieurs fermes expérimentales est une question d'une grande importance et qui mérite la sérieuse considération de votre honorable chambre.

Ecoles d'agriculture.

Votre comité croit qu'en donnant une somme discrétionnelle, par année, à chaque école d'agriculture, on leur fournirait la part qu'elles méritent pour compléter leur musée et leur laboratoire, et les moyens de s'assurer les services de personnes parfaitement compétentes pour donner l'enseignement et diriger les expériences.

Les avantages si bien expliqués dans le mémoire du congrès, se trouveraient réunis dans chaque école et il y aurait ainsi trois stations agronomiques au lieu d'une, représentant chacune une région différente, sans compter celle fondée par le gouvernement fédéral et qui est à la disposition du public.